



HAL
open science

Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)

Moise Tsayem Demaze

► **To cite this version:**

Moise Tsayem Demaze. Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). *Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography*, 2009, 443, pp.1-24. halshs-00390364

HAL Id: halshs-00390364

<https://shs.hal.science/halshs-00390364>

Submitted on 2 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre

Moïse Tsayem Demaze

Université du Maine, UMR CNRS 6590 ESO-GREGUM

Chercheur associé à l'IRD, US 140 ESPACE

Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9

Tél. 02.43.83.31.46, Fax 02 43 83 31 92

Moise.Tsayem_Demaze@univ-lemans.fr

Résumé

La relecture et la mise en perspective des textes fondateurs du développement durable, en particulier le rapport Brundtland, permettent de retracer la genèse de ce concept et d'analyser ses fondements théoriques. Il en ressort que le développement durable, tel qu'il a été conçu et diffusé par l'ONU, revêt de nombreux paradoxes conceptuels qui reposent essentiellement sur une vision intégrative et positive des relations entre croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Or les caractères intégratif et positif de ces relations ne sont pas toujours évidents. La difficile mise en œuvre du développement durable génère cependant de nouvelles initiatives de coopération, comme le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Il associe les pays du Nord et ceux du Sud dans le cadre du protocole de Kyoto dont la première phase d'application va de 2008 à 2012. Le bilan quantitatif de ce mécanisme au 10 août 2008 montre que 1136 projets sont validés. Ils représentent un volume marchand de 220 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an, évitées ou économisées dans les pays du Sud dans des secteurs d'activités comme les industries énergétiques et le traitement des déchets. Les principaux pays du Nord qui participent au MDP par des investissements financiers et technologiques sont la Grande Bretagne (38% des projets) et la Suisse (23% des projets). L'Inde (31% des projets) et la Chine (22% des projets) sont les pays du Sud les plus impliqués dans ce nouveau mécanisme. Le foisonnement des projets illustre l'importance que l'économie de marché prend dans la mise en œuvre du développement durable au niveau international.

Mots-clés

Développement durable, MDP, environnement, changement climatique, gaz à effet de serre, protocole de Kyoto, coopération Nord-Sud, paradoxes, contradictions.

Abstract

Conceptual paradoxes of sustainable development and new initiatives of North-South co-operation : the Clean Development Mechanism

Retrospective and prospective reading of the texts that found sustainable development, particularly the Brundtland report, makes it possible to recall the genesis of this concept and to analyze its theoretical bases. This reading reveals that sustainable development, such as it was conceived and diffused by UNO, contains many conceptual paradoxes which are due to a positive vision of the interrelationships between economic growth, social equity and safeguarding of the environment. However, the positive and the integrative characteristics of these relations are not always obvious. The difficult implementation of sustainable development however generates new initiatives of co-operation, like the Clean Development Mechanism (CDM). It associates developed and developing countries within the framework of the Kyoto protocol whose first application phase goes from 2008 to 2012. A quantitative assessment of this mechanism at August 10, 2008, shows that 1136 projects are validated. They represent a commercial volume of 220 million tons of equivalent CO₂ per annum, avoided or saved in developing countries in various activities such as energy industries and waste processing. Developed countries which take great parts in the CDM by financial and technological investments are United Kingdom (38% of the projects) and Switzerland (23% of the projects). India (31% of the projects) and China (22% of the projects) are developing countries most implied in this new mechanism. The propagation of projects illustrates the importance of economic instruments in the implementation of sustainable development at international level.

Keys-words

Sustainable development, CDM, environment, climate change, greenhouse gases, Kyoto protocol, North-South co-operation, paradoxes, contradictions.

Introduction

Le développement durable est devenu un référentiel omniprésent dans divers domaines : recherche scientifique, enseignement, gestion de l'environnement, des sociétés et des entreprises, politiques publiques, coopération internationale (Jollivet, 2001 ; Martin, 2002 ; Da Cunha et Ruegg, 2003 ; Boiral, 2004 ; Aubertin et Vivien, 2005 ; Gauchon et Tellenne, 2005 ; Maréchal et Quenault, 2005 ; Arnould et Simon, 2007 ; Zaccai, 2007). De manière schématique et pédagogique, le développement durable est présenté sous la forme d'une intégration positive de trois piliers : l'économique, le social et l'environnemental (Da Cunha, 2005 ; Mancebo, 2006 ; Veyret, 2007). D'après l'Organisation des Nations Unies qui est largement à l'origine de l'émergence et de la diffusion de ce concept dans le monde, il s'agit de mettre en œuvre « un développement qui soit efficace économiquement tout en étant socialement équitable et écologiquement supportable », ce qui signifie que le développement économique doit s'accompagner de l'équité sociale et de la préservation de l'environnement.

En faisant de la croissance économique le moteur du développement durable, les textes onusiens entretiennent des imprécisions sur les liens entre économie et environnement tout en accordant à la croissance économique un effet écologique et une importance sociale pas toujours vérifiés aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. La résolution des problèmes d'environnement et l'amélioration des conditions de vie (réduction de la pauvreté) passent-elles inéluctablement par une croissance économique soutenue ? La croissance économique n'est-elle pas très souvent synonyme de dégradation de l'environnement ? Le développement durable résorbe-t-il les inégalités sociales et les inégalités Nord-Sud ? Qui du développement ? Doit-il se poursuivre ou se fondre dans le développement durable ? Comment amener les pays développés et les pays en développement à participer à l'effort mondial pour le développement durable ?

Les interrogations et les paradoxes suscités par le développement durable, loin d'anéantir cet ambitieux leitmotiv international, semblent au contraire jouer comme vecteur d'initiatives et d'innovations conceptuelles et méthodologiques qui engendrent des politiques et des actions qui cherchent à résoudre surtout les problèmes environnementaux dont la réalité n'est plus contestée. Prévu par le protocole de Kyoto qui est entré en vigueur en 2005 pour une première phase d'application allant de 2008 à 2012, le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) est un exemple d'initiative nouvelle dans l'implémentation du développement durable. Il permet aux pays du Nord de remplir une partie de leurs engagements en matière de quotas d'émissions de gaz à effet de serre en finançant dans des pays du Sud des projets à technologie peu productrice de gaz à effet de serre. Ainsi, les pays du Sud se développent « proprement » et les pays du Nord sont crédités de quotas d'émission de gaz à effet de serre correspondant au volume évité ou économisé au Sud par la technologie « propre ». Quelques années seulement après la mise en œuvre du MDP, les projets foisonnent dans les pays du Sud, en particulier en Asie et en Amérique latine.

Après un rappel de la genèse du développement durable tel qu'il a été conçu et diffusé dans le monde sous les auspices de l'ONU, cet article¹ présente les paradoxes de ce concept et fait un bilan des projets MDP à partir du traitement des données statistiques diffusées par le Conseil Exécutif du MDP. Ce bilan montre la répartition géographique et sectorielle des projets MDP et aborde la question de l'impact du MDP en termes d'effets environnementaux et de contribution au développement (durable) des pays du Sud. Les données utilisées offrent une esquisse du MDP en tant que nouveau mécanisme de coopération Nord-Sud.

1. Genèse du développement durable

1.1. L'alerte donnée par le rapport Meadows pour le Club de Rome

La forte croissance démographique enregistrée dans les décennies 1960 et 1970 a suscité des débats qui ont fait resurgir le malthusianisme, thèse postulant que la surpopulation humaine engendrée par

¹ Cet article a été préparé pour le colloque international « la problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques et domaines d'extension », organisé par l'UMR CNRS CLERSE et l'Université de Lille I, du 20 au 22 novembre 2008 à Lille.

une natalité élevée est source de dégradation de l'environnement. Pour les tenants de cette thèse, l'augmentation de la population humaine provoque une compétition qui entraîne l'amenuisement des ressources de la Terre. Cette situation pourrait ensuite déboucher sur la baisse des rendements, avec pour conséquences les famines et l'augmentation de la mortalité. Ce postulat a été largement relayé par un certain nombre de publications, faisant émerger le « néo-malthusianisme ». L'ouvrage de Ehrlich (1968), intitulé *The population bomb* (la traduction française est intitulée la bombe P, avec P comme population), s'inscrit dans ce courant de pensée. Mais c'est surtout le rapport *Meadows*, publié en 1972 sous le titre *Halte à la croissance ?* qui va alimenter les forums et les débats sur les rapports entre les sociétés humaines et l'environnement dans le contexte d'une croissance démographique et économique continue. Ce rapport avait été commandé au professeur Dennis Meadows par le Club de Rome créé en 1968 par l'industriel Italien Aurelio Peccei (Vivien, 2001). Rassemblant des industriels, des scientifiques et de hauts fonctionnaires, ce club avait pour objectif de débattre des problématiques de croissance économique en lien avec les problèmes d'environnement dans un contexte de croissance démographique soutenue. Le rapport publié par ce Club en 1972 est le résultat d'une simulation réalisée par le Professeur Meadows du groupe d'étude de dynamique des systèmes du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Cette simulation met en liens cinq paramètres : population humaine, production alimentaire, industrialisation, utilisation des ressources naturelles non renouvelables et pollution. L'objectif est de mettre en évidence les interactions et les interdépendances entre la société et l'environnement, cet environnement, global, étant considéré au sens de ressources. Le résultat de la simulation est la prédiction d'une ère de pénurie des ressources pour les années 1980 suivie de l'effondrement des systèmes économiques des pays développés à l'horizon 2025 si la croissance n'est pas fortement réduite et si les habitudes de consommation ne sont pas modifiées dans des délais brefs. Pour le Club de Rome, « la dynamique d'une population croissante d'individus qui consomment et polluent de plus en plus dans un monde fini mène nécessairement à une catastrophe environnementale ; quelque soit le scénario testé, la croissance exponentielle que l'on enregistre aboutit à un effondrement de la dynamique du système socio-économique mondial, du fait notamment de l'épuisement des ressources naturelles et ce, à un horizon temporel assez rapproché » (cité par Domenach et Picouet, 2000).

Par ce rapport, les membres du Club de Rome dénoncent les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation galopantes et appellent à une « croissance zéro » aussi bien sur le plan démographique que sur le plan économique. Les arguments invoqués remettent le malthusianisme à l'ordre du jour : « nous sommes dans un monde fini et tout accroissement de la population se traduit par une accélération de la dégradation » (cité par Domenach et Picouet, 2000). Les exemples ne manquent pas : augmentation de l'effet de serre, destruction de la couche d'ozone, appauvrissement de la biodiversité, érosion des terres arables, diminution et pollution de l'eau, diminution des réserves d'énergies. La croissance démographique et ses effets en termes de forte consommation des ressources sont donc pointés du doigt comme cause principale des problèmes auquel les sociétés humaines sont confrontées dans leur cadre de vie qui est la Terre.

Même si la posture défendue par le Club de Rome n'a pas été unanimement admise², elle a néanmoins eu un grand écho qui retentit encore parfois dans le monde scientifique d'aujourd'hui. Elle a suscité des travaux qui ont fait émergé des concepts pour aborder la problématique des relations entre société et environnement, comme le concept « human carrying capacity of the Earth » (capacité de charge humaine de la Terre, c'est à dire le nombre d'individus que peut supporter la Terre sans se dégrader, soit en quelque sorte l'équivalent de « l'empreinte écologique » conçue en 1999 par Wackernagel et Rees et vulgarisé par le WWF). Le rapport du Club de Rome a en outre servi de terreau aux mouvements écologistes et aux organisations internationales de défense de la nature qui ont saisi cette opportunité pour accroître la dénonciation de la dégradation de l'environnement du fait des actions néfastes de l'Homme. La pression exercée alors sur les responsables politiques dans les pays

² elle s'oppose à la thèse des anti-malthusiens (les populationnistes) qui voient en la croissance démographique une chance pour l'humanité (progrès, innovation scientifique et technique, y compris pour la résolution des problèmes d'environnement)

développés a contribué à la mobilisation de la communauté internationale, amenant l'ONU à adopter des résolutions et à convoquer des sommets planétaires pour débattre de l'état de l'environnement.

1.2. La conférence de Stockholm en 1972 : les premiers jalons du développement durable

En tant que concept et objectif majeur à atteindre pour un équilibre harmonieux entre la Terre et ses habitants, le développement durable résulte d'une lente gestation en particulier dans les instances de l'ONU. La conférence des Nations unies tenue à Stockholm en 1972 est généralement considérée comme l'acte initial de la genèse du développement durable. Cette conférence, aussi désignée sommet sur « l'environnement humain », ou « premier sommet de la Terre », a servi de cadre pour un débat mondial sur les problèmes d'environnement engendrés par la croissance démographique et les activités anthropiques (Huybens et Villeneuve, 2004 ; Vivien, 2004). Ce sont surtout les pays du Nord qui se sont mobilisés pour cette conférence, préoccupés par la dégradation de l'environnement en lien avec la croissance économique et industrielle. Les pays du Sud étaient plus préoccupés par les problèmes de pauvreté et de sous-développement. Les discussions et les négociations entre ces deux catégories de pays ont donné une consistance au concept « écodéveloppement » qui était alors une préfiguration du concept « développement durable ». Par ce concept d'écodéveloppement, l'ONU voulait mettre l'environnement au centre des préoccupations de la communauté internationale, considérant que l'environnement regorge de ressources naturelles indispensables au développement et que l'amélioration des conditions de vie, notamment dans les pays du Sud, ne devrait pas se faire au détriment de la préservation de l'environnement. Il s'agissait donc déjà de concilier environnement et développement en promouvant une approche éco-centrée du développement, c'est-à-dire un développement « écologiquement viable », basé sur l'« utilisation rationnelle » des ressources fournies par l'environnement (Vivien, 2004).

La création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1972 est un des principaux résultats de la conférence de Stockholm. Le PNUE est devenu l'institution spécialisée des Nations unies en matière de politiques et de programmes internationaux de gestion de l'environnement. Il coordonne les secrétariats des conventions internationales sur l'environnement. La Déclaration de Stockholm, adoptée à la fin de la conférence, contient un ensemble de principes et de recommandations pour la protection de l'environnement et pour le développement. Cette Déclaration a jeté en quelque sorte les bases du développement durable. L'impact de cette conférence n'a pas été aussi retentissant que celui de la conférence de Rio, sans doute du fait que l'environnement était au premier plan et que les aspects sociaux, économiques et politiques, auxquels tenaient les pays du Sud, étaient relégués au second plan et n'apparaissaient qu'en filigrane (Veyret et Arnould, 2008). Aussi, le concept « écodéveloppement » n'a pas perduré. L'expression « sustainable development », proposée par H. Kissinger en 1974, a progressivement ravi la vedette au terme « écodéveloppement » (Maljean-Dubois et Mehdi, 1999). Mais c'est avec le rapport Brundtland publié en 1987 que l'expression « sustainable development » a véritablement émergé et consacré la naissance officielle du développement durable à l'échelle mondiale.

1.3. Le rapport Brundtland : l'acte de naissance du développement durable

En 1982, à l'occasion du 10ème anniversaire du sommet de Stockholm (Stockholm + 10), l'ONU a voulu faire un état des lieux de l'environnement et du développement dans le monde. C'est à cette fin que l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la résolution 38/161 du 19 décembre 1983 créant une commission spéciale dénommée Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) ou Commission des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED). Cette commission avait pour mandat de produire un rapport sur la perspective de l'environnement global à l'horizon 2000 et au-delà, avec des recommandations pour un développement soutenable. La présidence de la commission fut confiée à Madame Gro Harlem Brundtland, précédemment Ministre de l'Environnement et Premier Ministre du gouvernement norvégien. Le rapport de la commission, communément désigné rapport Brundtland, a été rendu public en 1987.

Intitulé *Our Common Future (Notre Avenir à Tous)*, ce rapport fait une prospective globale de l'environnement mondial et de l'humanité en tentant d'incorporer les dimensions écologiques,

économiques, sociales et politiques pour proposer un « développement durable » (encadré 1). L'expression originale, en anglais, est « sustainable development ». Elle a été traduite en français tour à tour par « développement soutenable », « développement viable » et enfin « développement durable », cette dernière expression ayant connu un succès qui a consacré son adoption à la quasi unanimité aujourd'hui. Cette conception du développement place l'Homme au centre des préoccupations, en le mettant toutefois devant ses responsabilités et en le prévenant des risques qu'il encourt et fait encourir à la Terre par la façon dont il use et abuse des ressources procurées par l'environnement. C'est dans le chapitre 2 de ce rapport que le concept sustainable development (c'est-à-dire développement durable) est précisément défini : « Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs »³.

Encadré 1. Extraits du rapport Brundtland

« Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient de donner la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays – développés ou en développement, à économie de marché ou à économie planifiée. Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre, mais elles devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement soutenable et sur un cadre stratégique permettant d'y parvenir (...).

Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération (...).

Le développement soutenable signifie que les besoins essentiels de tous sont satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure (...).

Un niveau supérieur au minimum vital serait envisageable à la seule condition que les modes de consommation tiennent compte des possibilités à long terme. Or, nombre d'entre nous vivons au-dessus des moyens écologiques de la planète, notamment en ce qui concerne notre consommation d'énergie. Pour assurer un développement soutenable, il faut toutefois promouvoir des valeurs qui faciliteront un type de consommation dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre (...).

Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance ; le développement soutenable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits (...).

Ainsi, pour que le développement soutenable puisse survenir, les sociétés doivent faire en sorte de satisfaire les besoins, certes en accroissant la productivité, mais aussi en assurant l'égalité des chances pour tous (...).

Le développement durable n'est possible que si l'évolution démographique s'accorde avec le potentiel productif de l'écosystème (...).

Au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et la nature ».

Ces extraits montrent que le rapport Brundtland définit le développement durable en insistant d'une part sur la conciliation entre environnement et croissance économique et d'autre part sur les effets néfastes que l'environnement subit du fait des activités de l'Homme et des modes de vie et de consommation des sociétés occidentales. Le rapport appelle à une solidarité internationale en soulignant que le développement durable doit contribuer à l'amélioration du bien-être et à la résorption des inégalités sociales notamment entre les pays développés et les pays en développement. Toutefois, si ce rapport invite à accorder la priorité à la satisfaction des besoins des plus démunis (en majorité dans les pays en développement), il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas là de la préoccupation première de la communauté internationale (et en particulier des pays développés) qui est plutôt soucieuse de l'état de l'environnement et des menaces qui pèsent sur la Terre du fait notamment de l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre et des conséquences en termes de réchauffement de la Terre. Ces deux catégories de préoccupations sont-elles compatibles ? La diminution des rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère va-t-elle permettre la satisfaction des besoins des populations pauvres et démunies dans les pays en développement ?

³ «Le développement soutenable (ou développement durable) est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

Malgré le fait qu'il évoque et incorpore divers domaines avec une certaine grandiloquence comme le montrent les extraits ci-dessus, on peut finalement retenir du rapport Brundtland la priorité accordée à la préservation de la Terre par l'adoption de modes de vie qui ne détruisent pas irrémédiablement l'environnement et ne compromettent gravement l'avenir de la planète. Le mode de vie et de consommation de type occidental est ainsi indexé. Le rapport Brundtland a fortement marqué les consciences et a participé à la mobilisation de la communauté internationale. Il est considéré comme le principal texte fondateur du développement durable dans sa dimension mondiale. A la suite de sa publication et de sa diffusion, l'ONU a décidé de convoquer le « sommet de la Terre » à Rio de Janeiro en 1992 pour débattre du développement durable afin d'engager officiellement les nations du monde dans cette nouvelle perspective.

1.4. La conférence de Rio de Janeiro en 1992 : la consécration et la mondialisation du développement durable

Baptisée « Sommet de la Terre », cette conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) a consacré et mondialisé le développement durable en ce sens qu'elle a amené la communauté internationale d'une part à prendre conscience de l'ampleur et de l'enjeu des problèmes d'environnement et de développement à l'échelle du monde entier, et d'autre part à s'engager dans la lutte contre les fléaux écologiques auxquels la Terre est confrontée. Il s'agissait pour l'ONU d'obtenir de l'ensemble des États du monde l'engagement de mettre en œuvre des politiques pour un développement qui concilie l'économique, le social et l'environnemental, c'est-à-dire un développement qui soit efficace économiquement tout en étant socialement équitable et écologiquement supportable pour l'environnement. Dès lors, le développement durable a pris une place considérable dans les discours nationaux et internationaux, devenant un fondement de la coopération multilatérale même si la fracture Nord-Sud est toujours sous-jacente. Cette fracture est exprimée par le fait que les pays du Nord (pays développés) semblent accorder la priorité à l'environnement au travers des préoccupations sur l'état de la biodiversité et du climat, alors que pour les pays du Sud (pays en développement), la priorité doit être accordée à la lutte contre la pauvreté. Pour concrétiser leurs engagements, les États qui ont participé au sommet de Rio ont adopté trois textes principaux juridiquement non contraignants : l'Agenda 21, la Déclaration de Rio et la Déclaration de principes relatifs aux forêts.

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement est un texte constitué de 27 principes qui définissent les droits et les devoirs des États en matière de développement durable et indique les conditions de ce développement durable : lutte contre la pauvreté, amélioration des conditions de vie, politiques démographiques adéquates, modes appropriés de production et de consommation, implication et participation de la population. Ce texte énonce en outre le principe de précaution et le principe pollueur-payeur comme principes directeurs du développement durable (encadré 2).

Encadré 2. Quelques principes de la Déclaration de Rio

P. 1. « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

P.3. « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures ».

P.4. « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément ».

P.5. « Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

P.6. « La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays ».

P.7. « Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du

développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent ».

P.8. « Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées ».

L'Agenda 21 est sans doute le plus important de ces trois textes juridiquement non contraignants (encadré 3). C'est un document structuré en 40 chapitres regroupés dans 4 sections. Dans la perspective de la mise en œuvre du développement durable, il fait le point des grandes questions qui préoccupent l'humanité et formule un programme d'actions à réaliser tout au long du 21^{ème} siècle. Les États signataires de cet Agenda 21 s'engagent à entreprendre des politiques de développement durable aux niveaux national (agenda 21 national), régional (agenda 21 régional) et local (agenda 21 local).

Encadré 3. Extraits de l'Agenda 21

1.1 « L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable ».

1.3 « Action 21 aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain. C'est un programme qui reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement. La bonne application d'Action 21 est la première et la plus importante des responsabilités des gouvernements. Les stratégies, plans, politiques et processus nationaux sont vitaux pour ce faire ».

1.6 « La description des domaines d'action qui constituent Action 21 est présentée selon les rubriques suivantes : principes d'action, objectifs, activités et moyens d'exécution. Action 21 est un programme dynamique. Il sera mené par les divers acteurs selon les situations, les capacités et les priorités différentes des pays et des régions, dans le strict respect de tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Il peut évoluer avec le temps, en fonction des besoins et des circonstances. Ce processus marque la naissance d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable ».

2.3 « L'économie internationale doit créer un climat international propice à la réalisation des objectifs en matière d'environnement et de développement :

- a) en encourageant le développement durable par une libéralisation du commerce;*
- b) en faisant en sorte que le commerce et l'environnement se soutiennent mutuellement;*
- c) par des apports financiers adéquats aux pays en développement et par le règlement du problème de l'endettement international;*
- d) en encourageant la mise en œuvre de politiques macro-économiques favorables à l'environnement comme au développement.*

« Promouvoir un développement durable par le commerce. La réalisation de cet objectif requiert notamment une réduction substantielle et progressive des mesures de soutien et de protection en faveur de l'agriculture - englobant les régimes internes, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation - de même que de l'industrie et d'autres secteurs afin d'éviter des pertes importantes aux producteurs les plus efficaces, notamment dans les pays en développement. Ainsi dans l'agriculture, l'industrie et d'autres secteurs, diverses initiatives pourraient être prises en vue de promouvoir la libéralisation du commerce et d'appliquer des mesures tendant à faire en sorte que la production tienne mieux compte des besoins en matière de protection de l'environnement et de développement. Il faudrait donc poursuivre la libéralisation des échanges sur une base intersectorielle au niveau mondial afin de contribuer au développement durable ».

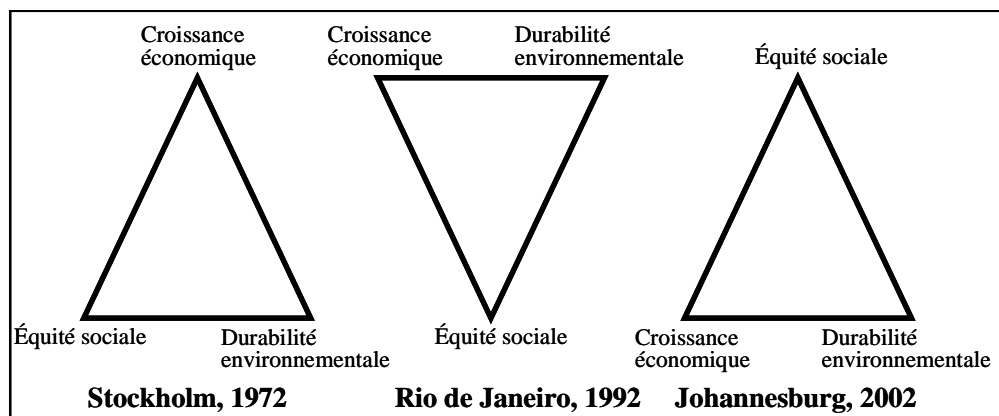
En plus des 3 Déclarations juridiquement non contraignantes, Rio a débouché sur la signature et la ratification de 3 conventions internationales sur l'environnement, ce qui montre qu'en réalité, la préoccupation majeure était d'ordre environnemental et non la lutte contre la pauvreté. Ces conventions portent sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification (Tsayem, 2008a). Outre ces Déclarations et Conventions, le sommet de Rio a permis la création de la Commission du Développement Durable des Nations unies. Elle se réunit annuellement pour faire le point sur la mise en œuvre des politiques internationales de développement durable, ainsi que pour développer la coopération entre Etats en matière de développement durable.

1.5. La conférence de Johannesburg en 2002 : le constat de la difficile implémentation du développement durable

Dénommée Sommet Mondial sur le Développement Durable, cette conférence des Nations unies a fait le point sur la mise en œuvre du développement durable dix ans après la conférence de Rio de Janeiro (Rio + 10). Moins médiatisé que Rio, le sommet de Johannesburg a insisté davantage sur les aspects sociaux (équité, dialogue des cultures, santé, pauvreté) que sur les aspects environnementaux du développement durable.

Considéré comme un échec ou à tout le moins comme un sommet aux résultats mitigés⁴, le sommet de Johannesburg a révélé les difficultés de l'implémentation du développement durable dans le monde. Il a été constaté que si le développement durable et ses trois piliers (économique, social et environnemental) sont conceptuellement novateurs, leur mise en application concrète s'apparente à une véritable gageure. L'opposition idéologique et politique entre les pays du Sud et ceux du Nord est restée vivace. Pendant que ceux du Sud continuent d'insister sur la lutte contre la pauvreté et réclament des crédits additionnels et l'annulation de leurs dettes afin de parvenir au développement, ceux du Nord continuent de se montrer surtout préoccupés par des questions d'environnement (réchauffement climatique et biodiversité) tout en souhaitant la mise en œuvre d'un cadre international favorable à l'accélération de la croissance économique. Des avancées significatives n'ont pas eu lieu en matière d'application des décisions contenues dans les textes fondateurs, et l'absence d'une efficace gouvernance mondiale du développement durable a été relevée (Koechlin et al., 2003).

L'acte final du sommet est l'adoption de deux documents : la Déclaration de Johannesburg et le Plan d'Application de Johannesburg. La Déclaration de Johannesburg engage les États signataires à mettre en œuvre les principes du développement durable alors que le Plan d'Application est destiné à guider les gouvernements dans les actions et les politiques à entreprendre pour le développement durable. Ces deux documents recommandent une série de mesures pour réduire la pauvreté et pour protéger l'environnement. Ces mesures concernent l'eau, la santé, l'énergie, l'agriculture et la diversité biologique. En somme, Johannesburg n'a apporté rien de nouveau par rapport à Rio ; «les pays riches ont recyclé les promesses qu'ils n'ont pas su respecter depuis 20 ans», s'indignait Jeffrey Sachs, conseiller de Koffi Annan, alors Secrétaire Général de l'ONU, à la fin du sommet. Toutefois, sur le plan conceptuel, on a noté à Johannesburg une évolution de l'importance accordée respectivement à chacun des trois piliers du développement durable (fig.1). Alors que les préoccupations d'ordre économique prévalaient aux origines du développement durable dans les années 1970 et qu'à Rio c'est le couple environnement-économie qui était mis en avant, à Johannesburg, le social était en première ligne, suite à la pression des Etats du Sud appuyés par des organisations non gouvernementales internationales (Veyret et Arnould, 2008).



Tsayem, 2008, adapté de Weber, 2002

Figure 1. Évolution des enjeux du développement durable : la priorité accordée successivement à l'économique, à l'environnemental et au social

⁴ un sommet pour rien, ainsi titraient de nombreux médias à la fin de cette conférence

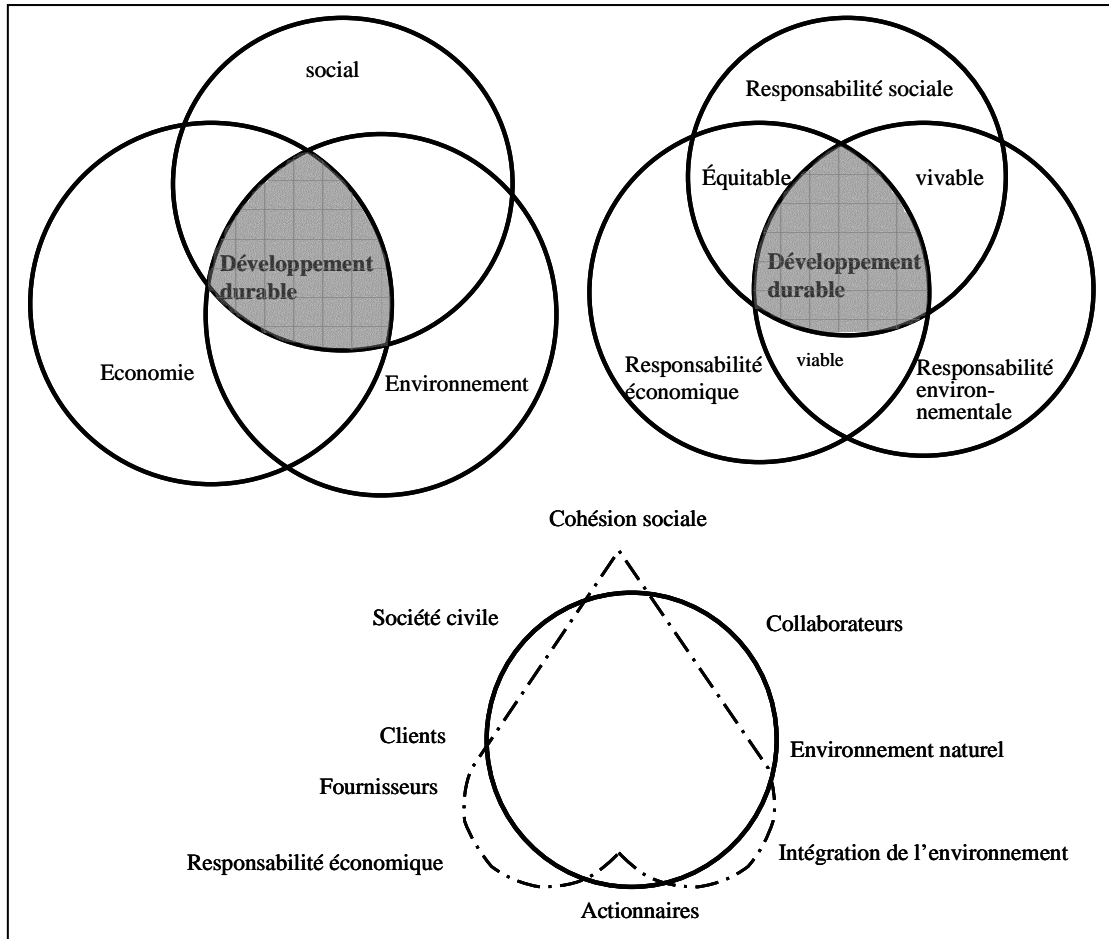
2. Paradoxes conceptuels du développement durable

La production scientifique sur le développement durable abonde depuis le début de la décennie 2000. Bien que cette littérature émane de plusieurs disciplines, la critique du paradigme du développement durable est essentiellement l'œuvre d'économistes qui confrontent le concept aux théories économiques et aux problématiques de développement économique et social, ainsi qu'à celles de la gestion des ressources environnementales (Vivien 2001 et 2004 ; Boisvert et Vivien, 2006 ; Froger, 2006 ; Huybens et Villeneuve, 2004 ; Boiral, 2004 ; Harribey, 2002 et 2005 ; Latouche, 2001a et b, 2003 ; 2004 et 2005a et b). Cette littérature critique incite à relire les textes fondateurs du développement durable pour mieux comprendre ses fondements théoriques et conceptuels. Sans vouloir faire une synthèse ou une revue des critiques dont le développement durable a fait l'objet, nous avons voulu présenter ce qui nous paraît paradoxal ou discutable dans les bases fondamentales du développement durable tel qu'il a été conçu sous les auspices de l'ONU. Nombreuses et non exhaustives, voire subjectives, les incohérences relevées peuvent être regroupées en 4 points qui nous semblent expliquer, au moins en partie, la laborieuse mise en œuvre du développement durable au niveau international. Certaines de ces incohérences ont été évoquées dans la genèse du développement durable.

2.1. Un contenu difficile à cerner

La définition littérale simplifiée du développement durable d'après le rapport Brundtland (« le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ») masque un contenu difficile à cerner aussi bien dans l'espace que dans le temps (Mancebo, 2007). En prenant en compte l'état du monde dans son organisation caractérisée par des intérêts divergents et par des déséquilibres politiques et économiques, on peut se demander comment faire en sorte que les besoins des générations actuelles soient satisfaits au niveau mondial en préservant la capacité des générations futures de satisfaire leurs besoins le moment venu. Dans quelles limites territoriales et temporelles faut-il circonscrire les générations actuelles et futures ?

Saisir le contenu ou la signification du développement durable est d'autant plus difficile que le rapport Brundtland est très éclaté et oscille entre des considérations écologiques, économiques, sociales, politiques, internationales, philosophiques, humanitaires, etc. Ces considérations ont été résumées de manière pédagogique par un schéma associant l'économie, la société et l'environnement (fig. 2). Il s'agit là des trois piliers classiques du développement durable. Ils le définissent en d'autres termes comme « un développement efficace économiquement tout en étant socialement équitable et écologiquement supportable ou durable ». L'association de ces 3 domaines soulève de nombreuses interrogations sur le plan théorique et pratique : comment concevoir et réaliser à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité écologique ? Ce « mariage à 3 » (Vivien, 2001) est-il possible ? Croissance économique, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement sont-ils compatibles et réalisables simultanément ? Pour Da Cunha (2005), la possibilité de dépasser cette situation « est à rechercher dans notre capacité à explorer les interfaces ou les zones d'intégration entre les 3 piliers car (...) le principe d'intégration vise, tout d'abord, à identifier des variables d'harmonisation et des acteurs capables de réguler les objectifs environnementaux, sociaux et économiques en vue de promouvoir des actions et des politiques à double ou à triple dividende ». Si les liens entre les trois piliers du développement durable, censés être positifs en constituant « un cercle vertueux », s'avèrent virtuels (Mancebo, 2006), cela ouvre la porte à différentes possibilités de combinaisons : la durabilité écologique sans l'équité sociale, l'équité sociale sans la viabilité économique, la viabilité économique sans les deux autres (Godard, 2001).



Tsayem, 2008, adapté de 4D

Figure 2. Le développement durable ou l'intégration positive du triptyque économie-environnement-société impliquant une diversité d'acteurs

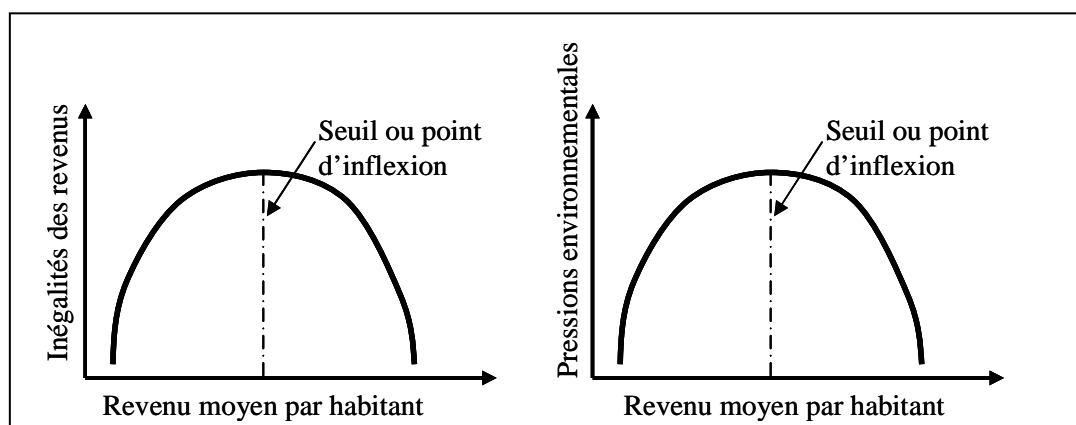
2.2. La primauté apparente de la croissance économique

D'après le rapport Brundtland appelant la communauté internationale au développement durable, « ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle ère de croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et environnementalement soutenable ». Cette citation montre la prééminence de la croissance économique sous-jacente à la conception du développement durable. Cette conception économique du développement durable (théorie économique dominante) est confirmée par la récente mise en place d'instruments économiques marchands (marchés carbone et autres permis négociables impliquant le secteur public et le secteur privé) et par les négociations internationales en cours sur les paiements pour services environnementaux (Riedacker, 2003 ; Barral, 2006 ; Karsenty et Pirard, 2008a et b). D'après cette conception, pour parvenir au développement durable, il suffit que la croissance économique soit durable : la croissance durable est suffisante pour accéder au développement durable ; les problèmes environnementaux et sociaux (pauvreté) se résoudront avec plus de croissance économique⁵. Dans cette optique, la durabilité, au sens écologique, est

⁵ « Il est évident que bien que la croissance économique conduise habituellement à des détériorations environnementales dans les premiers temps, au final, la meilleure – et probablement la seule – façon pour la plupart des pays d'avoir un

nécessairement faible, les ressources de l'environnement étant exploitées pour générer et accroître la croissance économique. Supposée compatible avec la préservation de l'environnement, la croissance économique continue est censée en outre résorber les problèmes de pauvreté et d'inégalités sociales.

Cette posture s'appuie sur un modèle économique élaboré dans les années 1950 et suggérant que les inégalités de revenus augmentent en fonction du revenu moyen jusqu'à un certain seuil, et décroissent ensuite (Boutaud et al., 2002). La représentation graphique de ce modèle donne une courbe en U inversé ou « courbe sociale de Kuznets » (fig. 3). Alors qu'il n'avait pas été entièrement validé, ce modèle a inspiré des économistes qui l'ont étendu au domaine de l'environnement pour montrer qu'au-delà d'un seuil de revenus moyens par habitant (environ 8000 US \$ d'après Vivien, 2004 ; 15000 US \$ d'après Barral, 2006), les émissions polluantes diminuent et le cadre de vie est amélioré (courbe environnementale de Kuznets). Des études récentes montrent que ce modèle n'est pas généralisable et ne s'applique pas aux émissions polluantes de type CO₂ ou déchets ménagers (Boisvert et Vivien 2006). La prégnance de la croissance économique dans l'optique du développement durable est qualifiée de « vice fondamental » par Harribey (2005) qui fait observer que « la croissance capitaliste est nécessairement inégale, destructrice autant que créatrice, se nourrissant des inégalités pour susciter sans cesse des frustrations et des besoins nouveaux ». L'exemple des pays du Sud est édifiant à cet égard. Les institutions financières internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) ont encouragé, notamment en Afrique centrale dans les années 1990, des politiques économiques et financières parfois assorties de conditionnalités environnementales. Censées lutter contre la pauvreté, ces politiques n'ont pas produit les résultats économiques escomptés et ont dans certains cas aggravé les crises sociales sans pour autant entraîner des progrès significatifs dans la préservation de l'environnement (Latouche, 2004 ; Brunel, 2003 et 2004).



Tsayem, 2008, adapté de Boutaud et al., 2002

Figure 3. Courbes sociale et environnementale de Kuznets

2.3. L'ambivalence entre environnement et développement et le clivage Nord-Sud

Bien qu'ils fassent de la croissance économique le moteur du développement durable, les textes onusiens qui fondent le développement durable entretiennent des imprécisions sur les liens entre économie et environnement tout en accordant à la croissance économique un effet écologique et une importance sociale pas toujours vérifiés aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Il se dégage de ces textes une certaine ambivalence entre environnement et développement. Tantôt c'est l'environnement qui est considéré comme prioritaire, tantôt c'est le développement. Cette ambivalence sous-tend le débat économique et écologique entre durabilité forte et durabilité faible (tab.1).

environnement décent est de s'enrichir » (Beckerman, 1972, cité par Vivien, 2004 qui ajoute que, non seulement l'augmentation du revenu apportée par la croissance permettrait (...) aux inégalités d'être moins criantes, mais, de plus, elle contribuerait au respect de l'environnement, le développement durable pouvant ainsi être considéré comme la 6^{ème} étape de la théorie de Rostow.

La durabilité forte correspond à une approche du développement durable qui privilégie l'environnement. Dans cette optique, la croissance économique est subordonnée au maintien des équilibres ou des fonctionnalités environnementales. Le capital naturel doit être préservé autant que possible pour les générations futures. Il devrait donc avoir moins de prélèvements des ressources de l'environnement, c'est-à-dire une gestion économe des ressources, une économie écologique, un développement économique qui se poursuit en respectant des normes environnementales (Da Cunha, 2005 ; Vivien, 2004 ; Boisvert et Vivien, 2006). La durabilité faible correspond à l'approche économique dominante du développement durable. Cette approche accorde la priorité à la croissance économique, considérant que l'utilisation des ressources environnementales génère la croissance et le développement, permettant d'augmenter les revenus et de constituer un capital économique et technologique qui peut être substitué au capital naturel et qui peut être légué aux générations futures (Boutaud et al., 2002 ; Brodhag, 2003 ; Vivien, 2001).

Degré de durabilité	Idée-clé	Conséquence	Terme-clé	Enjeu du développement durable
Durabilité forte	capital naturel et capital construit ne peuvent être substitués de manière parfaite	certaines actions humaines conduisent à des irréversibilités	capital naturel critique	Préserver les stocks de capital naturel irremplaçable
Durabilité faible	capital naturel et capital construit sont parfaitement substituables	la somme du capital naturel et du capital construit doit être maintenue constante	Allocation optimale des ressources	Trouver des solutions techniques dites « propres » pour remplacer produits et procédés, ou restaurer l'environnement

Tableau 1. Le débat entre la durabilité forte et la durabilité faible (source : Mancebo, 2006)

Les textes onusiens ne tranchent pas franchement le débat, car même s'ils donnent apparemment la priorité à la croissance et au développement économique (et donc à la durabilité faible), ils appellent parallèlement à la préservation de l'environnement (durabilité forte). C'est sans doute par souci de concilier les positions des pays du Sud, préoccupés par leur développement, et celles des pays du Nord, préoccupés par la dégradation de l'environnement. Ainsi, ces textes donnent l'impression que la résolution des problèmes d'environnement et l'amélioration des conditions de vie (réduction de la pauvreté) vont de pair et passent inéluctablement par une croissance économique soutenue⁶. La volonté de concilier des positions divergentes n'est pas tout à fait aboutie, car en lisant les textes on se rend bien compte que le consensus est péniblement établi entre les pays développés et les pays en développement à propos de ce qui doit être la préoccupation majeure du développement durable⁷ : la préservation de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté ? Parfois les textes suggèrent que le droit au développement prévaut sur toute autre considération et qu'il est par conséquent prioritaire par rapport aux préoccupations écologiques, parfois ce sont les préoccupations écologiques qui sont prioritairement considérées. Ces deux centres d'intérêt sont-ils conciliables ? Ne s'agit-il pas de deux choses différentes ? Pourquoi vouloir absolument les intégrer dans une perspective indissociable ?

Récusant le concept même de développement et critiquant les effets de la croissance censée être la source du développement, l'économiste Serge Latouche s'est illustré comme un des fervents critiques et même opposants du développement et à fortiori du développement durable. Il appelle à sortir du développement et à entrer dans l'après développement en travaillant pour une « alternative au développement » et à l'avènement d'une société de « décroissance conviviale » faite d'actions au niveau local (Latouche, 2001a et b, 2004 et 2005a et b). Ses essais, dont certains sont pamphlétaires, s'appuient essentiellement sur le constat de « l'échec du développement » au Nord (avec des dégradations environnementales inhérentes à la croissance économique ainsi que le stress et le

⁶ Or la croissance économique est très souvent synonyme de dégradation de l'environnement et de rejets de polluants issus de la consommation de masse. La croissance économique n'est-elle pas par essence écologiquement insoutenable ?

⁷ Ainsi, lorsqu'on est dans un pays du Nord, le développement durable a une forte connotation écologique (préserver l'environnement) et lorsqu'on est dans un pays du Sud, il a une forte connotation socio-économique (lutte contre la pauvreté, y compris par l'utilisation des ressources naturelles même si cela doit dégrader l'environnement)

délitement social) et au Sud (avec la persistance de la pauvreté dans la spirale de l'endettement). Présenté comme la solution aux problèmes du Sud, le développement, écrit-il, « n'est souvent qu'un autre visage de l'occidentalisation du monde ; qu'il soit "durable", "soutenable" ou "endogène", il s'inscrit toujours, de manière plus ou moins violente, dans la logique destructrice de l'accumulation capitaliste et signifie inégalités, destruction de l'environnement et des cultures » (Latouche, 2001a et b). On pourrait résumer sa critique par la réflexion selon laquelle « puisque le développement » est un échec, il est absurde de promouvoir « le développement durable » (encadré 4).

Encadré 4. Extraits de la critique du développement et du développement durable (Latouche, 2001a)

« On appelle oxymore (ou antinomie) une figure de rhétorique consistant à juxtaposer deux mots contradictoires, comme "l'obscur clarté". Ce procédé inventé par les poètes pour exprimer l'inexprimable est de plus en plus utilisé par les technocrates pour faire croire à l'impossible. Ainsi, une guerre propre, une mondialisation à visage humain, une économie solidaire ou... le développement durable...

Il y a donc une divergence apparente sur la signification du soutenable/durable. Pour les uns, le développement soutenable/durable, c'est un développement respectueux de l'environnement. L'accent est alors mis sur la préservation des écosystèmes. Le développement signifie, dans ce cas, bien-être et qualité de vie satisfaisants, et on ne s'interroge pas trop sur la compatibilité des deux objectifs, développement et environnement (...). Pour les autres, l'important est que le développement tel qu'il est puisse durer indéfiniment...

Il ne faut pas se leurrer pour autant. Ce n'est pas l'environnement qu'il s'agit de préserver, mais avant tout le développement. Là réside le piège. Le problème avec le développement soutenable n'est pas tant avec le mot soutenable qui est plutôt une belle expression qu'avec le concept de développement qui est carrément un mot toxique (...). En revanche, la signification historique et pratique du développement, liée au programme de la modernité, est fondamentalement contraire à la durabilité (...). On peut définir le développement comme une entreprise visant à transformer les rapports des hommes entre eux et avec la nature en marchandises. Il s'agit d'exploiter, de mettre en valeur, de tirer profit des ressources naturelles et humaines...

En accolant l'adjectif durable au concept de développement, il est clair qu'il ne s'agit pas vraiment de remettre en question le développement réellement existant, celui qui domine la planète depuis deux siècles, tout au plus songe-t-on à lui adjoindre une composante écologique...

Quand on est à Rome et que l'on doit se rendre par le train à Turin, si on s'est embarqué par erreur dans la direction de Naples, il ne suffit pas de ralentir la locomotive, de freiner ou même de stopper, il faut descendre et prendre un autre train dans la direction opposée. Pour sauver la planète et assurer un futur acceptable à nos enfants, il ne faut pas seulement modérer les tendances actuelles, il faut carrément sortir du développement et de l'économicisme ».

2.4. Les imprécisions sur la gouvernance et les acteurs

Les textes fondateurs du développement durable appellent le monde entier à s'engager dans la mise en œuvre de ce paradigme nouveau. Mais les instances de décisions et d'actions ne sont pas précisément définies. Aussi, subsistent de nombreuses ambiguïtés quant au rôle et aux tâches de divers acteurs : ONU, communauté internationale, Etats, organisations régionales de type Union européenne ou Union africaine, ONG, collectivités locales, etc. Cette situation pose la question de la gouvernance du développement durable. Si de nombreuses instances internationales ou nationales ont été mises en place (GIEC, Secrétariats des conventions internationales sur l'environnement, marchés carbone de la Banque Mondiale ou celui de l'Union européenne, ministères du développement durable, missions interministérielles, etc.), il n'en demeure pas moins que l'implémentation concrète du développement durable, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays, paraît balbutiante. Des décisions doivent-elles être prises au niveau global ou au niveau local ? Quel processus suivre pour aboutir à cette prise de décision ? Certains suggèrent que ces décisions soient « globales⁸ », multi-acteurs, multi-critères et démocratiques (Huybens et Villeneuve, 2004). La question de la gouvernance et des acteurs prend d'autant plus d'importance qu'il apparaît nécessaire de mettre en place des organes ou des mécanismes

⁸ association de global et local pour signifier le global et le local à la fois

de régulation dans le contexte actuel de mondialisation (Brodhag, 2003 ; Aubertin et Vivien, 2006 ; Quenault, 2005 et 2006 ; Froger, 2006 ; Mancebo, 2006). La lecture des textes fondateurs, mise en relation avec l'actualité de la mise en œuvre du développement durable, laisse penser qu'il n'existe ni une volonté ferme de la communauté internationale pour résoudre les problèmes (écologiques) pourtant reconnus comme étant « globaux » et touchant l'avenir de l'humanité, ni une structure internationale (un « gouvernement mondial ») forte pour amener les États à privilégier l'intérêt de l'humanité au détriment, un tant soit peu, des intérêts nationaux ou régionaux (au sens de groupes de pays appartenant à une même région géographique et ayant des niveaux de développement similaires). La mise en œuvre du développement durable est laissée au bon vouloir des États, la déclinaison au niveau local n'étant pas clairement conçue, ainsi que le rôle des ONG et de la société civile. Des ONG, travaillant essentiellement dans le domaine de l'environnement (comme le WWF ou l'UICN), se sont engouffrées dans les imprécisions sur la gouvernance du développement durable pour se positionner comme les « acteurs privilégiés » de ce développement durable (Chartier et Ollitrault, 2006). Une attitude similaire prévaut dans le monde des entreprises et des affaires (Lefèvre, 2006), ce qui a amené Agha Khan (2005) à écrire que « le développement durable a été perverti (...) par le monde des affaires, qui l'a rendu synonyme de croissance durable et qu'il s'agit là d'un oxymoron qui reflète le conflit entre une vision commerciale et une vision environnementale, sociale et culturelle du monde, le développement durable étant devenu un slogan pour les firmes multinationales et les milieux d'affaires ».

En dépit de ces paradoxes conceptuels, force est de constater que le développement durable poursuit son bonhomme de chemin. Avec son « flou et ses contradictions internes » (Zaccai, 2008), il est désormais omniprésent et s'impose de plus en plus comme une référence incontournable, notamment dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement de la Terre. Les paradoxes et les ambiguïtés que le concept véhicule depuis sa naissance sont sources de réflexions et de débats féconds qui font émerger des innovations ou des initiatives nouvelles. Le MDP en est un exemple. Il associe les pays développés et les pays en développement.

3. Le MDP : un nouvel instrument de coopération Nord-Sud dans les domaines de l'environnement et du développement

Adopté en 1997, le protocole de Kyoto complète la convention des Nations unies sur le changement climatique. L'objectif de ce protocole est de parvenir à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique durant la période 2008-2012, de sorte que durant cette période, les émissions ne soient pas supérieures à celles de 1990. Pour que cet objectif soit atteint, le protocole a préconisé une baisse globale d'au moins 5%, en définissant et en répartissant des quotas d'émissions entre les pays ou les groupes de pays qui ratifient le protocole. L'essentiel de l'effort de réduction des émissions repose sur des pays dits de l'Annexe I⁹. Il s'agit de pays développés et de pays d'Europe de l'Est à économie en transition ; c'est en quelque sorte ce qu'on appelle globalement pays du Nord. Les pays dits du Sud, c'est-à-dire les pays en développement, y compris les pays dits émergents comme la Chine ou le Brésil, sont dispensés d'engagements contraignants de réduction.

Cette situation différentielle entre les pays du Nord et ceux du Sud a conduit à une sorte de bipolarisation, avec d'un côté les pays développés, pointés du doigt du fait qu'on estime que leur développement est responsable de l'augmentation de l'effet de serre et du réchauffement de la Terre (Tsayem, 2008b). De l'autre côté se trouvent les pays en développement, appelés à accorder la priorité à leur « développement durable », ce développement durable n'étant pas autre chose que le développement économique et social classique associé à la lutte contre la pauvreté. La volonté de concilier les positions des uns et des autres et de trouver des compromis est transcrite dans le protocole au travers des « mécanismes de flexibilité ». Ils visent à faciliter l'acceptation politique du protocole et à réduire les coûts économiques qu'implique la limitation des émissions de gaz à effet de serre par les

⁹ bien que figurant dans cette liste, les Etats-Unis n'ont pas encore ratifié le protocole de Kyoto. Ils ne sont donc tenus pour l'instant à aucune réduction contraignante de leurs émissions et ne participent pas au MDP

pays développés. Le MDP est un des trois mécanismes de flexibilité prévus par le protocole¹⁰. Il s'affirme progressivement comme instrument de coopération Nord-Sud en matière de développement durable (développement économique et social pour les pays du Sud) et de protection de l'environnement (lutte contre le réchauffement de la Terre) notamment pour les pays du Nord. Le succès du MDP, si on prend en compte le nombre de projets enregistrés en quelques années seulement, amène à s'intéresser à ses fondements et à faire un premier bilan en termes de répartition géographique et sectorielle des projets.

3.1. Fondements du MDP

L'article 12 du protocole de Kyoto définit le MDP et les bases de son fonctionnement. Les différents alinéas de cet article précisent le cadre et les principes de mise en œuvre de ce mécanisme : participation volontaire des pays, projets ne pouvant être réalisés que dans des pays qui ne figurent pas dans l'Annexe I, certification des réductions des émissions, émissions évitées attribuées aux pays investisseurs (pays du Nord), retombées socio-économiques pour les pays hôtes (pays du Sud), admission des investisseurs tant publics que privés, etc. Le MDP correspond à un consensus géopolitique entériné par le protocole de Kyoto. D'après ce consensus, les pays développés, considérés comme premiers responsables du changement climatique, assument cette responsabilité en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre tout en faisant en sorte que les pays en développement fassent progressivement des efforts pour réduire eux aussi leurs émissions. Pour cela, les pays développés sont appelés à financer des projets dont la réalisation dans les pays en développement profite du progrès scientifique, technique et technologique des pays développés. Cette conception qui sous-tend le MDP considère en quelque sorte que le développement des pays actuellement en développement ne doit pas se faire comme celui des pays actuellement développés s'est fait. Le MDP est en effet envisagé comme un mécanisme permettant de corriger les « erreurs environnementales » du développement tel qu'il s'est réalisé historiquement dans les pays développés en augmentant les concentrations de gaz à effet de serre de manière considérable et dommageable. Par l'apport financier et technologique des pays du Nord, la communauté internationale s'assure que les pays en développement soient impliqués dans l'effort mondial à fournir dans le cadre de la lutte contre le changement climatique (Hall et al., 2008).

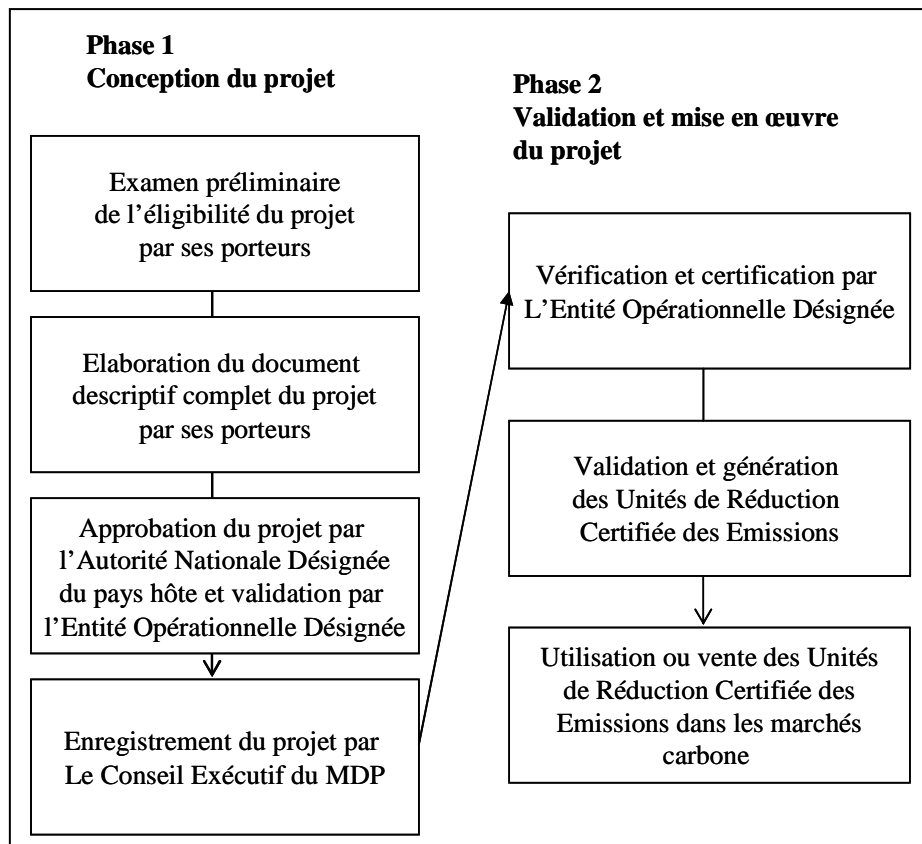
Afin de passer à la phase opérationnelle du MDP, la conférence des pays ayant ratifié la convention des Nations unies sur le changement climatique a précisé et adopté en 2001 (accords de Marrakech) les modalités pratiques du fonctionnement du MDP. Les organismes de supervision et de mise en œuvre des projets, ainsi que les procédures à suivre et les critères à respecter ont été établis et diffusés, de même que les méthodologies devant être utilisées dans les phases d'ingénierie des projets¹¹. La démarche générale de formalisation et de validation des projets comporte deux principales étapes qui débouchent sur l'attribution de crédits carbone aux investisseurs (fig. 4).

Les projets MDP doivent présenter un triple intérêt. Le premier est environnemental et correspond aux effets tant locaux que globaux en termes d'utilisation de technologies peu émettrices de gaz à effet de serre. Le deuxième est socio-économique et concerne les pays du Sud : implantation des projets, transfert de technologie, source de financement, retombées en termes de développement. Le troisième est commercial et concerne les pays du Nord qui investissent dans les MDP : diffusion et commercialisation des technologies et des savoir faire, obtention des crédits carbone commercialisables dans les marchés internationaux. L'approbation préliminaire des autorités du pays hôte est une condition préalable pour la mise en œuvre d'un projet MDP, étant donné que le projet doit être conforme aux politiques et stratégies de développement (durable) de ces pays hôtes. Mais la

¹⁰ les deux autres mécanismes sont d'une part les échanges marchands de permis ou quotas d'émissions entre pays de l'Annexe I (pays développés), et d'autre part la mise en œuvre conjointe qui s'applique essentiellement aux pays d'Europe du Centre et de l'Est. Le MDP a été créé suite au lobbying des pays du Sud avec le Brésil en tête, alors que les deux autres mécanismes de flexibilité ont été créés suite au lobbying des pays du groupe de l'ombrelle (Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Islande, Norvège, Russie, Ukraine).

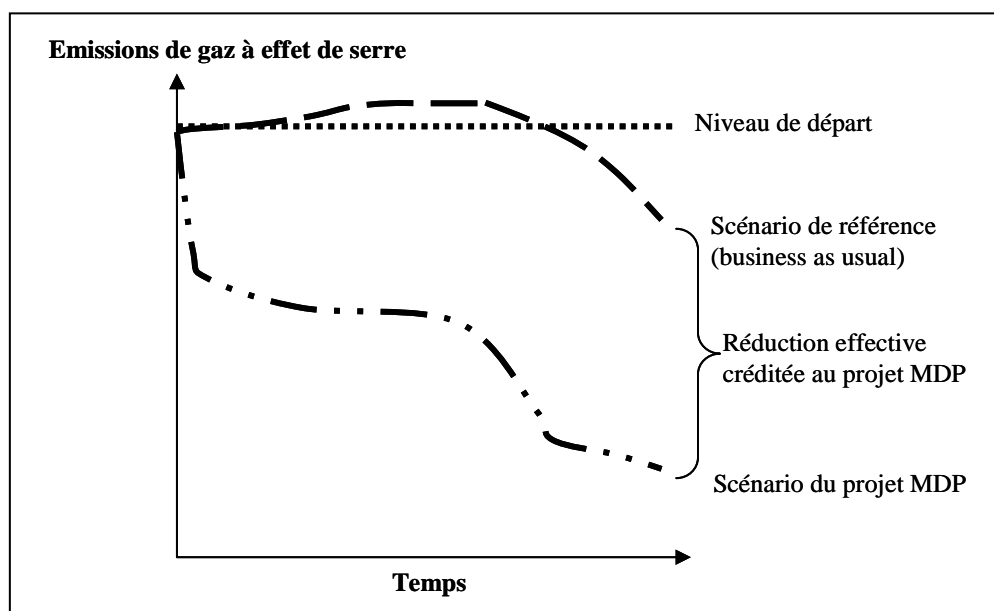
¹¹ voir le site internet du MDP (<http://cdm.unfccc.int/index.html>), très riche en documents et en données statistiques. Celles qui sont utilisées dans cet article à propos des MDP ont été extraites de ce site

condition de « l'additionnalité » des réductions des émissions de gaz à effet de serre est sans doute le critère le plus important à respecter afin qu'un projet MDP soit accepté (fig. 5).



Tsayem, 2008, d'après divers documents du comité exécutif du MDP et collectif (2004)

Figure 4. Démarche de conception et de validation des projets MDP



Tsayem, 2008, d'après divers documents du comité exécutif du MDP et collectif (2004)

Figure 5. La condition de l'additionnalité des réductions des émissions engendrées par les projets MDP

Cette condition de l'additionnalité signifie que le projet doit permettre une réduction effective des émissions qui n'aurait pas eu lieu en l'absence du projet. Le caractère effectif de la réduction des émissions est validé par comparaison avec un scénario de référence qui représente l'évolution des émissions dans l'hypothèse où tout se passe comme d'habitude (« business as usual »). En d'autres termes, il faut démontrer ou apporter la preuve que la réduction des émissions grâce au projet n'aurait pas pu être obtenue en l'absence de ce projet.

3.2. Répartition géographique et sectorielle des projets MDP

L'attention accordée au MDP s'est affirmée au fur et à mesure que les aspects opérationnels de ce nouveau mécanisme ont été définis. Alors qu'il suscitait jusque là un enthousiasme relatif, le MDP a fait l'objet d'un intérêt croissant depuis les accords de Marrakech en 2001. La mise en place des marchés carbone a ensuite revigoré ce mécanisme : marché carbone de la Banque Mondiale et celui de l'Union européenne, tous les deux créés en 2005. Depuis lors, on assiste à un foisonnement voire une inflation des projets MDP dans les pays du Sud. Entre 2003 et 2007, le nombre de projets MDP déposés pour validation a doublé en moyenne tous les 8 mois (fig. 6).

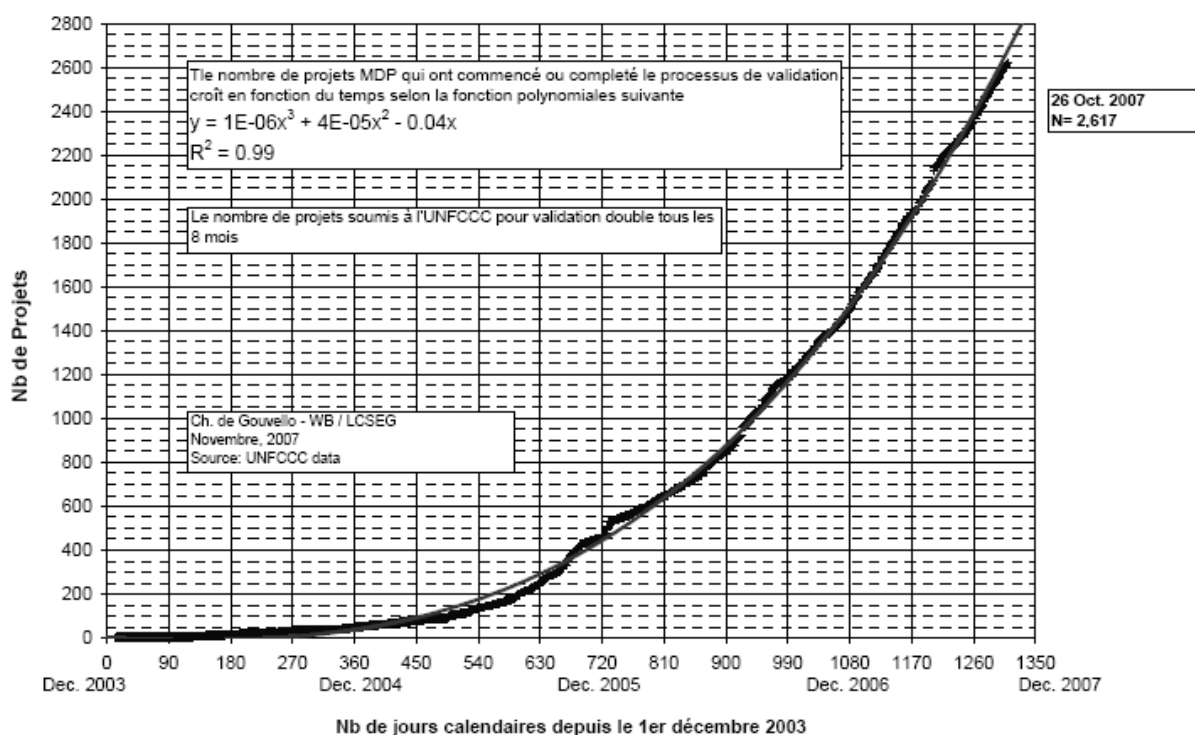


Figure 6. Evolution du nombre de projets MDP déposés entre 2003 et 2007 pour validation (source : Banque Mondiale, 2008)

Les données¹² du comité exécutif du MDP (organisme ad hoc des Nations unies au sein de la Convention sur le changement climatique) font état de 1136 projets enregistrés au 10 août 2008 (tabl. 2). Avec respectivement 22% et 31% de l'ensemble des projets, la Chine et l'Inde figurent en tête des pays hôtes. La totalité des projets enregistrés représente globalement une économie d'un volume annuel de 220 millions de tonnes d'équivalent CO₂, dont 170 millions déjà certifiés par le conseil exécutif du MDP¹³. 51% des émissions évitées le seront en Chine, et 14% en Inde, soit respectivement 35% et 25% de l'ensemble des émissions certifiées.

¹² données extraites sur le site internet dédié (<http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>). Ce site est mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux projets sont enregistrés après passage avec succès des différentes phases de vérification et de validation par les instances appropriées.

¹³ D'ici à 2012, les émissions évitées seront d'un volume de 1,3 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ d'après les estimations du conseil exécutif du MDP (<http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>)

Les pays d'Asie et du Pacifique, suivis de ceux d'Amérique latine, sont particulièrement actifs dans la mise en œuvre des projets (fig. 7). Avec seulement 2% de l'ensemble des projets enregistrés, l'Afrique apparaît en marge de l'implémentation de ce nouveau mécanisme. Plusieurs facteurs expliquent la très faible quantité de projets MDP en Afrique (Desanker, 2005) : complexité et coûts élevés du montage des projets, manque de capacités techniques et institutionnelles nationales, réticence du conseil exécutif du MDP à valider les projets dans le domaine de la foresterie, marchés peu valorisés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. Sur 27 projets en Afrique, 13 sont en Afrique du Sud, 4 en Egypte, 4 au Maroc, 2 en Tunisie, 1 au Nigeria, 1 en Ouganda et 1 en Tanzanie (fig. 7). La très faible quantité de projets MDP en Afrique a amené la Banque Mondiale à faire une étude prospective du marché du MDP dans ce continent. Les résultats de cette étude ont été rendus publics en septembre 2008 lors du premier forum panafricain du carbone tenu à Dakar au Sénégal (Banque Mondiale, 2008). Le rapport, basé sur une étude portant sur 44 pays de l'Afrique subsaharienne, révèle un potentiel de plus de 3200 projets MDP dans plusieurs secteurs d'activités (De Gouvello et al., 2008). Ces projets potentiels représentent une capacité de production d'électricité supérieure à 170 GW, soit le double de la capacité actuelle des pays concernés. Ces projets permettraient l'évitement de 740 millions de tonnes de CO₂ par an, soit un peu plus que le volume actuel des émissions de gaz à effet de serre des pays concernés (680 millions de tonnes de CO₂ par an). L'investissement nécessaire pour la réalisation des projets identifiés est estimé entre 157 et 200 milliards de dollars US. Le rapport insiste sur la nécessité de trouver des solutions aux obstacles qui ont limité l'implantation de projets MDP en Afrique : lacunes réglementaires et logistiques, difficultés d'accès au marché de l'énergie, absence de planification, etc.

Les données du comité MDP (tabl. 2 et fig. 7) montrent que les pays émergents, en croissance économique rapide, canalisent une grande majorité de projets MDP en liaison avec des investissements en provenance des pays du Nord. Ces pays émergents profitent ainsi de leur « boom économique » et de leur fort potentiel démographique (vastes marchés de consommation) pour attirer les investissements MDP et les transferts de technologie venant des pays développés (Denis, 2007).

Pays hôte	Projets		Emissions à éviter		Emissions certifiées	
	quantité	%	t.ég.CO ₂ /an	%	t.ég.CO ₂ /an	%
Chine	250	22	113 591 418	51,6	63 974 918	35,5
Inde	356	31,3	31 072 495	14,2	46 463 089	25,7
Brésil	143	12,5	19 282 867	8,6	24 047 309	13,3
Rép. Corée	19	1,6	14 599 555	6,6	27 971 692	15,5
Mexique	105	9	7 367 437	3,35	3 837 088	2,1
Chili	25	2,2	4 325 867	1,9	2 868 874	1,6
Argentine	14	1,2	4 121 351	1,8	372 035	0,2
Afrique du S.	14	1,2	2 557 984	1,1	294 667	0,1
Indonésie	16	1,4	2 556 908	1,1	194 413	0,1
Qatar	1	0,08	2 499 649	1,1		
Malaisie	29	2,5	2 479 529	1,1	570 496	0,1
Autres pays	164	14,4	14 751 612	7,1	9 700 292	5,8
Total	1136	100	219 206 672	100	180 294 873	100

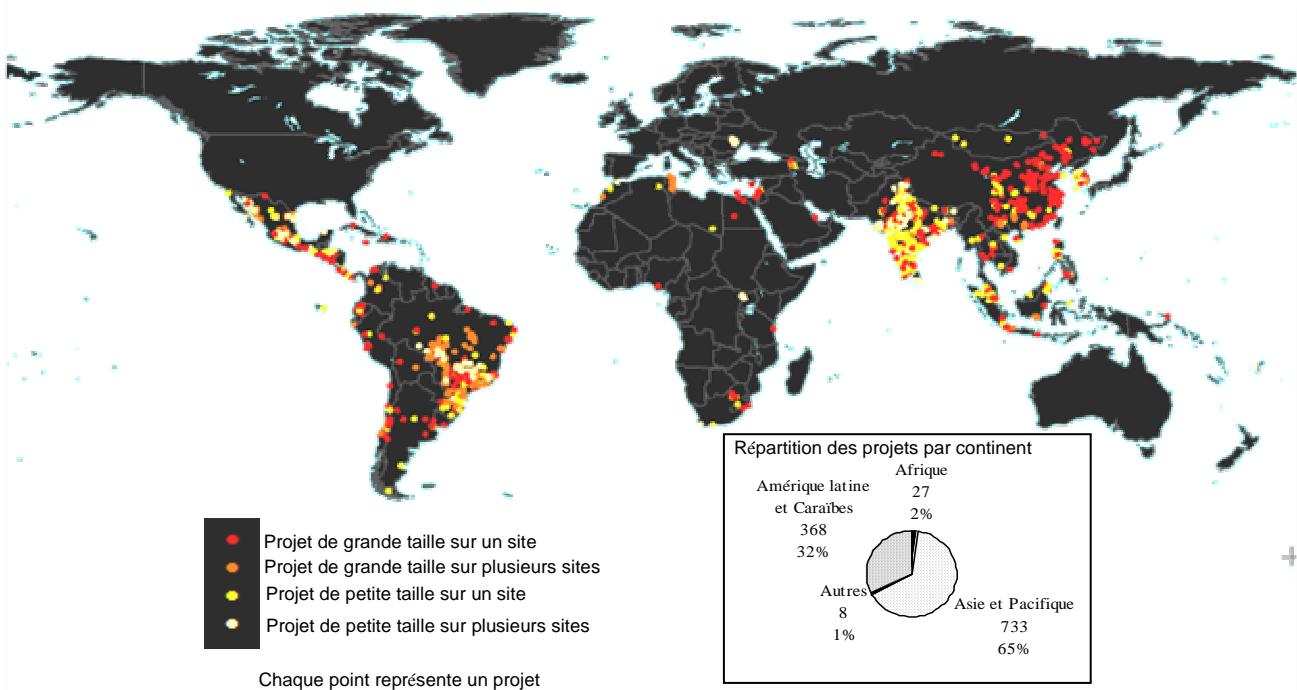
Tsayem, 2008, d'après la base des données du conseil exécutif du MDP

Tableau 2. Quantité de projets MDP et d'émissions à éviter (situation au 10/08/2008)

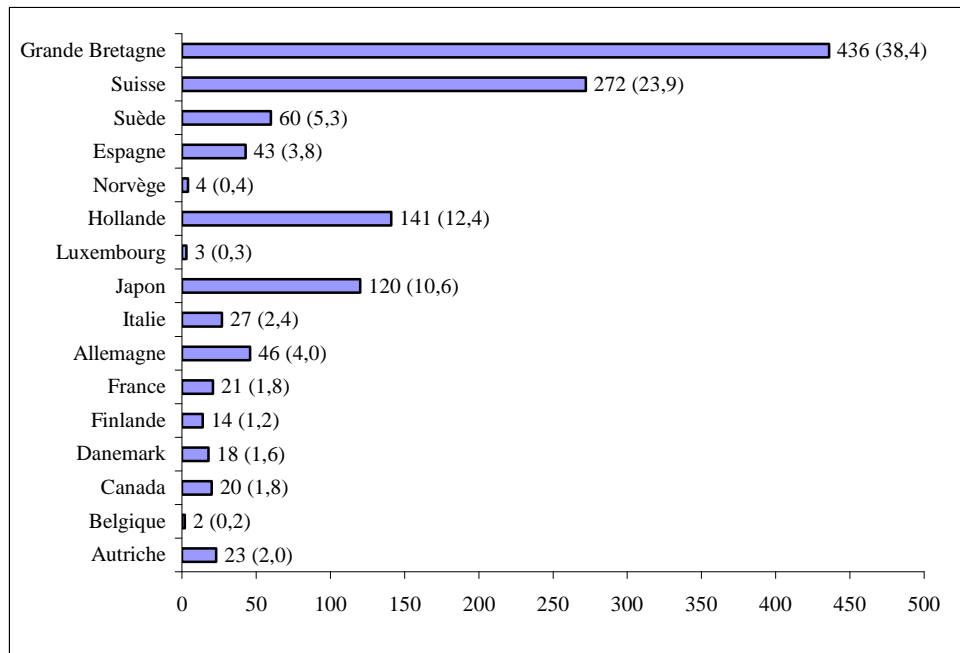
Parmi les pays du Nord (pays de l'Annexe I), la Grande Bretagne (436 projets, soit 38% de l'ensemble des projets) et la Suisse (272 projets, soit 23% de l'ensemble des projets) se distinguent par le nombre de projets auxquels ils participent¹⁴ (fig. 8). Ces deux pays sont parmi les pays ayant les plus forts engagements de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto (12,5% pour la Grande Bretagne et 8% pour la Suisse). En collaborant avec des pays du Sud par des investissements

¹⁴ Plusieurs pays du Nord peuvent participer à un même projet dans un pays hôte, ce qui explique que le nombre total de projets auxquels participent les pays du Nord (1251) soit supérieur au nombre de projets validés dans les pas hôtes (1136 projets)

financiers dans des projets MDP, les pays du Nord engrangent des unités d'émissions de gaz à effet de serre qui sont ensuite soit commercialisés dans les marchés carbone, soit comptabilisés dans les engagements chiffrés de réduction des émissions de ces pays dans le cadre de leurs engagements au titre de l'application du protocole de Kyoto. Les projets MDP permettent en outre aux pays développés de diffuser et de marchander leurs technologies et leurs savoir faire dans les pays du Sud.



Tsayem, 2008, d'après la base des données du conseil exécutif du MDP
Figure 7. Localisation des projets MDP dans les pays du Sud



Tsayem, 2008, d'après la base des données du conseil exécutif du MDP
Figure 8. Nombre (et pourcentage) de projets MDP dans lesquels sont impliqués des pays du Nord

Les projets portent sur une grande variété de secteurs d'activités (tabl. 3). Les industries énergétiques¹⁵ concentrent 54% des projets alors que 20% des projets concernent le traitement et l'élimination des déchets. Il existe une très faible quantité de projets dans les secteurs des transports, de la production des métaux et de la foresterie.

Secteurs d'activités	Projets enregistrés	%
Industries énergétiques (sources renouvelables/non renouvelables)	796	54,9
Traitement et élimination des déchets	290	20
Émissions fugitives de carburants (solide, pétrole et gaz)	113	7,8
Agriculture	87	6
Industries manufacturières	76	5,2
Industries chimiques	38	2,6
Demande énergétique	18	1,2
Émissions fugitives liées aux halocarbures et à l'hexafluorure de soufre	17	1,1
Extraction/production minérale	8	0,5
Transport	2	0,1
Production de métaux	2	0,1
Afforestation et reforestation	1	0,07

Tsayem, 2008, d'après la base des données du conseil exécutif du MDP
Tableau 3. Répartition sectorielle des projets MDP (situation au 10/08/2008)

D'après Barral (2006), la rentabilité financière des projets est le principal élément qui oriente le choix du secteur d'activités dans lequel des projets sont mis en place. Cela signifie que les industries énergétiques et le traitement des déchets sont des domaines dans lesquels il est possible d'obtenir à bon compte des crédits carbone, sans doute du fait que les technologies ou les procédés industriels des investisseurs des pays du Nord sont déjà bien éprouvés dans ces domaines. Pour le secteur de la foresterie (afforestation et reforestation), la quasi-absence de projets s'explique par la polémique et les inquiétudes exprimées par rapport à la prise en compte des « puits de carbone » dans le cadre des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Quenault, 2005). Etant donné que l'afforestation ou la reforestation agissent en termes de stockage ou de séquestration du carbone, leurs effets en termes de réduction des émissions nettes ne sauraient être mesurés. Dans l'attente de précisions scientifiques et méthodologiques relatives aux « puits de carbone » en lien avec l'utilisation et les changements d'utilisation du sol, une très grande prudence est observée à l'égard d'éventuels projets MDP dans ce domaine. Des ONG d'environnement ont attiré l'attention sur le fait que l'acceptation des projets MDP relatifs aux puits de carbone peut provoquer une recrudescence de l'exploitation des forêts et de la déforestation dans les régions tropicales pour que les espaces ainsi déforestés fassent ensuite l'objet de projets MDP portant sur le reboisement (Karsenty et Pirard, 2008a et b).

3.3. Impact du MDP

Les inquiétudes et les réserves qui émanent notamment des ONG d'environnement amènent à s'interroger sur l'impact des projets MDP, à la fois sur le plan de la lutte contre le réchauffement de la Terre par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, que sur celui du développement socio-économique ou de développement durable pour les pays du Sud. Les projets MDP sont-ils efficaces au regard de ces deux objectifs majeurs ? Même s'il est encore trop tôt pour répondre à cette interrogation

¹⁵ le nucléaire est proscrit du MDP

en raison du peu de recul et de l'absence d'études d'impact réel du fait de la jeunesse du MDP, on peut néanmoins tenter d'esquisser un bilan prospectif sur la base des aspects conceptuels de ce mécanisme.

Au lieu de mettre en œuvre des politiques nationales qui soient efficaces en termes de réduction de leurs émissions, des pays du Nord, par les MDP, peuvent encourager des investissements à faible coût dans les pays du Sud et obtenir en retour des crédits d'émission qu'ils vendront ensuite dans les marchés carbone avec des marges bénéficiaires importantes. Les MDP éviteraient ainsi aux pays du Nord de prendre des mesures « domestiques » dans des domaines d'activités polluantes (transport, bâtiment, agriculture, etc.) qui pourraient être coûteuses et être mal acceptées par des populations qui devront ajuster leur mode de vie. Des études prospectives indiquent que le recours au MDP permettra aux pays de l'OCDE de réduire considérablement les coûts du respect de leurs engagements dans le cadre du protocole de Kyoto (Journé, 2003, cité par Denis, 2007 ; Godard, 2003 ; Barral, 2006). Pour la Belgique par exemple (Denis, 2007), il a été montré que sans le recours aux mécanismes de flexibilité, la réduction des émissions coûtera 850 millions d'euros (0,3% du PIB), alors qu'avec ces mécanismes, ce coût sera ramené à 131 millions d'euros (0,06% du PIB). L'intérêt économique et financier du MDP ne risque-t-il pas à long terme de porter atteinte à l'intégrité environnementale du protocole de Kyoto et de limiter considérablement les résultats de la politique internationale de lutte contre le réchauffement de la Terre¹⁶? D'après les estimations effectuées sur la totalité des projets MDP validés au 10 août 2008 par le conseil exécutif du MDP¹⁷, les émissions évitées d'ici à 2012 grâce aux projets MDP seront d'un volume de 1,3 milliards de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente environ 25% de l'effort de réduction des émissions des pays de l'Annexe 1.

L'Union européenne a proposé que le recours au MDP, comme aux autres mécanismes de flexibilité, soit une alternative utilisée de manière subsidiaire (principe dit de complémentarité) par rapport aux efforts domestiques de chacun des pays tenus de limiter ses émissions de gaz à effet de serre (Yamin, 2000, cité par Denis, 2007). Les instances onusiennes en charge de l'exécution du protocole de Kyoto n'ont pas entériné clairement cette proposition, car elle faisait face à la pression des pays du groupe de l'ombrelle favorables à l'utilisation d'un maximum de flexibilité et d'instruments économiques dans le cadre des efforts en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Quant à la contribution du MDP au développement (durable) des pays du Sud, elle soulève aussi de nombreuses réserves en rapport avec la critique du développement (Latouche, 2001, 2004 et 2005). N'est-ce pas un leurre de croire que la réalisation des projets MDP va engendrer une plus value qui va permettre aux pays du Sud d'améliorer les conditions de vie des populations (lutte contre la pauvreté) et de corriger les inégalités et les déséquilibres sociaux ? Il est étonnant de remarquer que dans le montage des projets MDP, alors que le volet environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre) fait l'objet d'une évaluation et d'une certification validées par des organismes indépendants sous la supervision du conseil exécutif du MDP, le volet socio-économique (contribution au développement des pays du Sud) est laissé à l'appréciation et à l'approbation de chaque pays hôte. Il suffit alors aux porteurs d'un projet MDP de s'entendre ou de trouver un accord avec un pays du Sud afin que ce pays valide l'aspect socio-économique de ce projet. Il n'est pas exagéré de penser que cette validation se fasse le plus souvent sans débat et sans prise en compte du point de vue des populations concernées et plus globalement de la société civile.

Une autre réserve formulée à l'égard du MDP concerne les risques de collusion entre ce nouveau mécanisme et l'aide publique au développement. Bien que les accords de Marrakech stipulent que le financement public des projets MDP par les pays développés doit se faire en dehors des engagements de ces pays en matière d'aide publique au développement (0,7% du PIB), rien ne permet de vérifier que les pays développés n'utilisent pas l'argent de l'aide publique au développement pour financer les

¹⁶ même si les projets MDP permettent effectivement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, amenant ainsi les pays du Sud à participer à cette réduction alors que le protocole de Kyoto ne les y oblige pas

¹⁷ <http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>

projets MDP, ce qui correspondrait alors au détournement de l'aide publique au développement (Denis, 2007).

Conclusion

Malgré ses paradoxes conceptuels, le développement durable s'est répandu dans le monde en devenant une préoccupation majeure qui fait l'objet de politiques et de mesures visant à le rendre opérationnel. C'est désormais un challenge planétaire qui interpelle individuellement et collectivement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Mais les tentatives de mise en œuvre du développement durable au niveau international peinent à faire la preuve de leur efficacité. Bien qu'elles soient novatrices, ces tentatives semblent avoir du mal à se défaire des ambiguïtés inhérentes au développement durable dans sa conception onusienne. L'intégration des préoccupations économiques, sociales et environnementales n'est pas évidente, ainsi que la résorption des déséquilibres Nord-Sud. La promotion du développement durable, qui est synonyme de préservation de l'environnement et surtout de lutte contre le réchauffement de la Terre pour les pays du Nord, se fait dans une sorte de confusion avec la lutte contre la pauvreté et la quête du développement par les pays du Sud.

Le fonctionnement du MDP illustre bien cette confusion et montre la difficulté de traduire le développement durable en politiques efficaces au niveau international. Cela n'empêche pas le succès de ce mécanisme nouveau qui devient progressivement un instrument de coopération entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ce succès, caractérisé par le nombre de projets qui augmente sans cesse, impliquant un nombre croissant de pays développés et de pays en développement, s'explique par le fait que chaque pays impliqué semble y trouver son compte (système « win-win »). Les pays du Sud en profitent pour attirer des investissements étrangers et pour réaliser des projets de développement, alors que les pays du Nord en profitent pour amoindrir les coûts du respect de leurs engagements en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette situation montre à quel point l'intérêt économique ou commercial devient prépondérant dans la mise en œuvre du développement durable dans le monde. Si la communauté internationale ambitionne clairement de contrecarrer efficacement le changement climatique et ses effets, pourquoi des quantités de gaz à effet de serre non émises dans des pays du Sud grâce aux projets MDP sont-elles attribuées aux pays du Nord sous forme de crédits carbone ou de droits d'émissions à faire valoir par ces pays du Nord ? Ce dispositif ne risque-t-il pas de dépendre des marchés carbone, de sorte qu'une fluctuation du prix de la tonne de carbone entraîne une augmentation ou une baisse du nombre de projets MDP ? Cette interrogation est d'autant plus préoccupante qu'on se rend compte de nos jours que les marchés sont volatiles et caractérisés par une grande fluctuation des cours. Paradoxalement, des pans d'activités, y compris dans des secteurs environnementaux émergents comme la lutte contre le changement climatique, basculent dans les marchés, notamment ceux du carbone. La protection de l'environnement devient progressivement un secteur marchand avec la tendance à la généralisation des paiements pour services environnementaux (Karsenty et Pirard, 2008a et b). Alors qu'il était considéré, au moment de l'élaboration de la convention sur le changement climatique, comme un gaz toxique nuisible pour le climat mondial, le CO₂ est en train d'acquiescer un statut de bien marchand (Plantinga et Richards, 2008 ; Tsayem, 2008c ; Forest Peoples Programme, 2008a et b ; Lovera, 2008).

Références bibliographiques

- Agha Khan S., 2005. Développement durable, une notion pervertie. In *Manière de voir* n° 81, p.p. 68-70 (supplément du Monde Diplomatique).
- Arnould P., Simon L., 2007. *Géographie de l'environnement*. Belin, 304 p.
- Aubertin C., Vivien F.D. (dir.), 2006. *Le développement durable: enjeux politiques, économiques et sociaux*. IRD Editions/La documentation Française, 143 p.
- Banque Mondiale, 2008. *L'Afrique pourrait considérablement augmenter sa part du marché global de carbone*. Un rapport de la Banque Mondiale révèle le potentiel non exploré du marché MDP en Afrique subsaharienne. Communiqué de presse, Dakar, 3 septembre 2008, 3 p.
- Barral J.P., 2006. Aider les pays du Sud à lutter contre leurs émissions de gaz à effet de serre : le mécanisme de développement propre prévu par le protocole de Kyoto est-il la solution ? In *A quoi sert d'aider le Sud ?* (dir. Michailof S.), *Economica*, p. 271-297.
- Boiral O., 2004. *Environnement et économie : une relation équivoque*. *Vertigo*, vol.5, n°2, 8 p.

Boisvert V., Vivien F.D., 2006. Le développement durable : une histoire de controverses économiques. In *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux* (dir. Aubertin C. et Vivien F.D.), p. 15-48.

Boutaud A., Brodhac C., Gondran N., 2002. Quand le développement perd le Nord ! Courbes de Kuznets environnementales : l'apport des indicateurs alternatifs de type empreinte écologique dans la réflexion sur le développement durable. Communication présentée au colloque Développement durable : leçons et perspectives. Ouagadougou 1-4 juin 2004 (<http://www.francophonie-durable.org>).

Brodhag C., 2003. Genèse du concept de développement durable : dimensions éthiques, théoriques et pratiques. In *Développement durable et aménagement du territoire* (dir. Da Cunha A. et Ruegg J.), p.29-45

Brunel S., 2003. L'Afrique, un continent en réserve de développement. Bréal, 2003, 235p.

Brunel S., 2004. Le développement durable. PUF, Que sais-je ? 127 p.

Chartier D., Ollitrault S., 2006. ONG et développement durable : les liaisons dangereuses. In *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux* (dir. Aubertin C. et Vivien F.D.), p. 93-114.

Collectif, 2004. Guide des mécanismes de projets prévus par le protocole de Kyoto : Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), AFD, tome B, 2^{ème} édition, 92 p.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, éditions du fleuve (Québec), 1987. Notre avenir à tous (rapport Brundtland) : <http://www.agora21.org/dd/frame-brundtland.html> et http://www.wikilivres.info/w/index.php/Rapport_Brundtland

Da Cunha A., 2005. Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme. In *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance* (Da Cunha A., Leresche J.P., Knoepfel, Nahrath S. (eds), Presses polytechniques et universitaires romandes, 480 p.

Da Cunha A., Ruegg J. (dir.), 2003. Développement durable et aménagement du territoire. Presses polytechniques et universitaires romandes, 360 p.

De Gouvello, C., Dayo F.B., Thioye M., 2008. Projets énergétiques propres pour le développement de l'Afrique subsaharienne. Relever le potentiel, éliminer les barrières. Rapport de la Banque Mondiale, résumé à l'attention des décideurs, 19 p.

Denis B., 2007. Le mécanisme pour un développement propre. Un instrument politique au service du développement et de la préservation du climat ? In *Environnement et inégalités sociales* (éds. Cornut P., Bauler T., Zaccari E.), Editions de l'Université de Bruxelles, p. 157-170.

Desanker P.V., 2005. Le protocole de Kyoto et le MDP en Afrique : une bonne idée mais... Unasylva, n°222, vol.56, p.24-26.

Domenach H., Picouet M., 2000. Population et environnement. Paris, PUF.

Ehrlich P., 1968. *The population Bomb*. Ballantine Books, New York, 201 p.

Forest Peoples Programme, 2008a. Projets mondiaux de « déforestation évitée » : aux dépens des populations agroforestières ? *Alternatives Sud*, vol. 15-2008/3, p. 81-104.

Forest Peoples Programme, 2008b. Critique des « partenariats forêts » de la Banque Mondiale par les premiers concernés. *Alternatives Sud*, vol. 15-2008/3, p. 105-123.

Froger G. (dir.), 2006. La mondialisation contre le développement durable ? PIE-Peter Lang, Ecolpolis, 315 p.

Gauchon P., Tellenne C., (dir.), 2005. Géopolitique du développement durable. Rapport Antheois 2005. PUF, 365 p.

Godard O., 2001. Le développement durable et la recherche scientifique, ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la recherche. In *Le développement durable, de l'utopie au concept* (dir. Jollivet, M.), p. 61-82.

Godard O., 2003. Permis négociables : un instrument pour le développement durable. In *Développement durable et aménagement du territoire* (dir. Da Cunha A. et Ruegg J.), p.297-311

Hall D.S., Levi M., Pizer W.A., Ueno T., 2008. Policies for developing country engagement. Discussion paper 08-15, Harvard Kennedy School, The Harvard project on international climate agreements, 44 p. (www.belfercenter.org/climate).

Harribey J.-M., 2002. Une contradiction insurmontable : le développement durable. In *Le Monde Diplomatique*, décembre 2002, p.p. 18-19.

Harribey J.-M., 2005. Faut-il renoncer au développement? In *Manière de voir* n° 81, p.p.76-81 (supplément du Monde Diplomatique).

Huybens N., Villeneuve C., 2004. La professionnalisation du développement durable : au-delà du clivage ou de la réconciliation écologie-économie. *Vertigo*, vol.5, n°2, 11p.

Jollivet M. (éd.), 2001. Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche. Elsevier, 288 p.

Karsenty A., Pirard R., 2007a. Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée » ? *Natures Sciences Sociétés*, n° 15, p. 357-369.

Karsenty A., Pirard R., 2007b. Forêts tropicales : la question du bien public mondial et la quête d'instruments économiques multilatéraux pour un régime international. *Revue Forestière Française*, n° 5, p. 535-547.

Koechlin, Colombier et collectif IDDRI, 2003. Johannesburg : une étape significative dans la construction de la gouvernance internationale du développement durable. *Mondes en Développement*, vol.31, n°1, p.31-46.

- Latouche S., 2001a. En finir, une fois pour toutes, avec le développement. In *le Monde Diplomatique*, mai 2001, p.p. 6-7.
- Latouche S., 2001b. Le développement peut-il être « durable » ? In *l'Écologiste*, vol. 2, n° 4, p.p. 38-39.
- Latouche S., 2004. Survivre au développement. *Mille et une nuits*, 126 p.
- Latouche S., 2005a. Pour une renaissance de la vie locale. In *l'Écologiste*, n° 15, p.p. 48-52.
- Latouche S., 2005b. Pour une société de décroissance. In *Manière de voir* n° 81, p.p. 72-75 (supplément du *Monde Diplomatique*).
- Lefèvre M., 2006. La mobilisation du monde des affaires : formes et significations. In *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux* (dir. Aubertin C. et Vivien F.D.), p. 115-134.
- Lovera S., 2008. Convention climat : financer les forêts, les plantations ou les forestiers ? *Alternatives Sud*, vol. 15-2008/3, p. 125-131.
- Maljean-Dubois S., Mehdi R., 1999. Environnement et développement, les nations unies à la recherche d'un nouveau paradigme. In *Les nations unies et la protection de l'environnement*, p.p.9-33.
- Mancebo F., 2006. Le développement durable. A. Colin, 269 p.
- Mancebo F., 2007. Le développement durable en question(s). *Cybergéo*, revue européenne de géographie, article 404, 2007.
- Maréchal J.-P., Quenault B., 2005. Le développement durable : une perspective pour le 21^{ème} siècle. *PUR*, 422 p.
- Martin J.Y. (dir.), 2002. Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations. *IRD Editions*, 344 p.
- Meadows D.H., Meadows D.L., Randers J., Behrens III W.W., 1972. *The Limits to growth : a report for The Club of Rome's project on the predicament of mankind*. New York : Universe Books, 205 p. (publié en français sous le titre *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*, éd. Fayard, 1973).
- Plantinga A.J., Richards K.R., 2008. International Forest Carbon Sequestration in a post Kyoto agreement. Discussion paper 08-11, Harvard Kennedy School, The Harvard project on international climate agreements, 27 p. (www.belfercenter.org/climate).
- Quenault B., 2005. Visions conflictuelles du développement durable dans les négociations sur le changement climatique. In *Le développement durable : une perspective pour le 21^{ème} siècle* (directeurs : Maréchal J.-P. et Quenault B.), *PUR*, p.p. 359-378.
- Quenault B., 2006. Protocole de Kyoto et gouvernance écologique mondiale : enjeux et perspectives des engagements post-2012. *Mondes en Développement*, n° 136, p. 29-47.
- Riedacker A., 2003. Effet de serre et politiques de lutte contre le changement climatique. *Mondes en Développement*, n° 121, p. 47-70.
- Tsayem Demaze M., 2008a. Les conventions internationales sur l'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développement (à paraître dans *L'Information Géographique*).
- Tsayem Demaze M., 2008b. Le protocole de Kyoto et le clivage entre développement et environnement. Quid du développement durable ? (à paraître dans *l'Espace Géographique*).
- Tsayem Demaze M., 2008c. Le business du développement durable dans les pays du Sud: quand la lutte contre le changement climatique crée un marché alimenté par le CO2. Communication présentée au séminaire de l'UMR ESO, axe Espaces et Territoires de la Gouvernance, Le Mans, le 17 novembre 2008 (à paraître dans *Travaux et Documents ESO*).
- Veyret Y. (dir.), 2007. Le développement durable. *SEDES*, 432 p.
- Veyret Y., Arnould P. (dirigé par), 2008. Atlas des développements durables. Un monde inégalitaire, des expériences novatrices, des outils pour l'avenir. Paris, éditions Autrement, 87 p.
- Vivien F.D., 2001. Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps. In *Le développement durable, de l'utopie au concept* (ed. Jollivet), p. 19-60.
- Vivien F.D., 2004. Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité. *Vertigo*, vol.5, n°2, 8 p.
- Wackernagel M., Rees W., 1999. Notre empreinte écologique. Montréal, éditions écosociété.
- Weber J. 2002. Enjeux économique et sociaux du développement durable. In *Johannesburg, sommet mondial du développement durable 2002. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?* p. p.13-44.
- Zaccai E., 2007. Développement durable et disciplines scientifiques. *Natures, Sciences, Sociétés*, n° vol. 15, p. 379-388.